

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 20/2017

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 06/04/2017	L'an deux mil dix sept le quatorze avril à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 14/04/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 25 Ayant donné procuration : 8 Absents excusés : 2 Absent : 0 Exclus : 0</i>	<u>Étaient présents :</u> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine (arrivée à 20h07), PLANÇON Aurélie, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <u>Étaient représentés :</u> LIPSKI Jean-Pierre, MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne.
OBJET : <i>Vote du Compte de gestion 2016 Budget annexe « Bois »</i>	<u>Procurations données :</u> LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à PLANÇON Aurélie, LALLAOUA Nora a donné procuration à GRISEY David, DELMARRE Véronique a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay a donné procuration à BEDEZ Christian, GLAB Grégory a donné procuration à ATAR Nathalie, GROSJEAN Aline a donné procuration à JELIC Céline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie. <u>Absents excusés :</u> SEGAUD Grégoire, ADDE Patrick,
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 6	Monsieur Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes de Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2016,

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Municipale, avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame Agnès TRAVERSIER – Maire, y compris l'annexe « Bois »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce sur le Compte de Gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2016, concernant le budget annexe « Bois », dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2016 :

19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré à Bavans, 14/04/2017

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 14/04/2017
 Publiée le 14/04/2017.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire 